

Pourtant très sollicités, les ambulanciers de l'Oise craignent de ne plus être payés

Depuis la réforme des transports sanitaires urgents en juillet 2022, les ambulanciers privés sont mis à contribution pour conduire des patients à l'hôpital. Sauf que les financements promis par l'État dans ce cadre se font attendre, et des entreprises seraient au bord du dépôt de bilan.



Creil (Oise), ce mardi. Des sociétés privées sont mobilisées pour assurer des gardes UPH (urgence pré-hospitalière). Sauf que, après quatre mois, cette mission de service public n'est toujours pas compensée par «un revenu minimum de garantie». LP/Juliette Duclos

Dans la salle de repos, Mickaël, 44 ans, et Kevin, 30 ans, attendent leur prochaine mission. La télévision est allumée, des collègues passent et repassent pour se servir un café ou simplement discuter. Les deux ambulanciers, eux, sont de retour de l'hôpital de Creil (Oise) et viennent tout juste de désinfecter leur véhicule. « On était partis pour un malaise, sans perte de connaissance, mais l'infirmière a fait un test, l'homme avait le Covid », explique l'un. Tension, fréquence respiratoire, température, glycémie... Dans l'ambulance, un premier bilan a été réalisé par les professionnels, transmis en direct au médecin régulateur du Samu. « Le monsieur ne voulait pas être transporté à l'hôpital, il a fallu le convaincre », raconte Kevin. À côté, Mickaël jette un regard à son portable. Pas de nouvelle intervention en vue.

Depuis 14 heures, les deux hommes sont en « garde UPH » comme ils l'appellent. UPH pour urgence pré-hospitalière. C'est-à-dire qu'ils s'occupent des transports urgents de personne à l'hôpital à la demande du Samu. « C'est complètement différent de ce que l'on peut faire d'habitude », explique Mickaël.



Ce matin, il faisait du « transport programmé » : « J'ai accompagné une personne âgée à l'hôpital pour ses dialyses. » La routine donc, même si « on les aime bien nos petits patients ». La suite de l'après-midi, elle, sera pleine d'imprévus. « Cela peut être calme comme très mouvementé, c'est complètement différent chaque jour, on est plus dans l'adrénaline », continue cet ambulancier qui a vingt ans de métier.

« On m'a déjà traité de taxi »

Kevin relate une intervention en urgence dans une maison d'accueil pour personnes handicapées, à Gouvieux. « Son rythme cardiaque était bas, son état s'est dégradé et il a dû être mis sous oxygène. » Et être transporté aux urgences de Creil. Le trentenaire est en apprentissage, au sein du Groupe Creil Ambulances. « Ça faisait longtemps que j'essayais de faire ce métier-là, mais j'en ai jamais eu l'occasion. » Il a fini par « tout lâcher » l'année dernière. « Comparé à l'usine, je me sens vraiment utile dans ce que je fais. »

Derrière son sentiment « d'utilité sociale », la réforme des transports sanitaires urgents, mise en place en juillet 2022 et qui a permis aux ambulanciers privés de se voir reconnaître pleinement leur rôle dans la chaîne de soins en leur confiant l'urgence pré-hospitalière auparavant assurée par les sapeurs-pompiers. « J'étais sur un appel Samu et j'ai un médecin qui m'a appelé *le transporteur*. Je leur ai répondu que j'étais diplômé d'État et que j'étais un professionnel de santé », illustre Mickaël. « Et moi, on m'a déjà traité de taxi », abonde Kevin.

Mais si la réforme était souhaitée par les quelque 55 000 ambulanciers de France, les financements qui devaient être alloués par l'État aux entreprises pour accompagner cette loi n'ont toujours pas été versés dans la majorité des départements français, notamment l'Oise.

« Cela peut mettre en péril l'accès aux soins »

« Depuis quatre mois, j'ai deux équipes mobilisées chaque jour pour répondre aux demandes de transport urgent. C'est une mission de service public, sauf que l'État ne respecte pas ses engagements, gronde Pierre-Yves Vanstavel. On était supposé percevoir un revenu minimum de garantie, mais on est bientôt au début du mois de décembre et toujours rien... » Ce dirigeant de nombreuses sociétés d'ambulances dans le département a fait le calcul : « On devrait toucher 64 euros de l'heure, par 24 heures, ce qui représente près de 185 000 euros pour quatre mois. »

Les entreprises doivent donc avancer les frais, mais pour combien de temps ? « On a des sites au bord du dépôt de bilan ou proche d'un plan de sauvegarde de l'emploi. On est à bout de souffle. Cela peut vraiment mettre en péril la profession et l'accès aux soins », assume ce secrétaire national de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA). Il pointe également l'inflation galopante, qui participe à affaiblir ce corps de métier. « Nos tarifs ne sont pas libres (*ils sont fixés par l'Assurance maladie*) et n'ont pas été revalorisés depuis 2020. Cela pose un réel problème car tout a explosé et aujourd'hui, on ne sait pas répercuter ces augmentations sur nos marges. »

Ce représentant a déjà été reçu par le cabinet du ministre de la Santé, François Braun, pour l'alerter sur la situation. « On nous a renvoyés vers l'Assurance maladie qui est supposée nous recevoir avant la fin de l'année. »